



Depuis le début de l'année 2020 nous avons mis en place, un questionnaire de santé destiné à notre descendance.

Comme les questionnaires de santé destinés aux Vétérans, ce questionnaire permettra de recenser toutes les pathologies et inquiétudes que rencontrent nos enfants et petits-enfants afin d'établir avec l'aide d'un médecin spécialiste les conséquences transmises des « Essais Nucléaires »

Afin que la confidentialité soit respectée Florence Bourel et Stéphanie Daurat sont chargées de cette mission .

Suite à l'information provenant d'un article de presse concernant en toute discrétion la suppression de la commission consultative du suivi des essais nucléaires, notre réaction a été rapide et efficace grâce au concours de tous nos vétérans qui ont interpellé et déposé un courrier commun à nos élus (Sénateurs et Députés). L'article 13 de la proposition de loi a été écarté de la discussion au Sénat et cette décision est devenue caduque . Restons mobilisés car le texte sera à nouveau présenté à l'Assemblée Nationale en seconde lecture en avril prochain, d'où l'importance de continuer à sensibiliser nos députés afin qu'ils puissent déposer un amendement.

L'importance de cette commission de suivi est capitale puisqu'elle permet principalement d'élargir le tableau des maladies radios induites de la loi Morin . Elle doit se réunir chaque année sous l'influence des associations auprès du Ministre de la santé.

Réunie la dernière fois le 11 février 2019, cette commission a reconnu les cancers des voies biliaires et de la vésicule biliaire ; elle devrait se prononcer sur le cancer du Larynx et de la prostate.

Suite à l'anniversaire du premier tir nucléaire Français le 13 février 1960 beaucoup d'articles de presses et d'interviews ont été réalisés ce qui a permis de rappeler notre combat et nos revendications .

Après concertation et réflexion, un courrier a été adressé à Monsieur le Ministre de l'éducation National afin de lui faire remarquer qu'aucun manuel scolaire ne relate cette page d'histoire ??? et qu'il serait bien d'y inclure cette période trop souvent oubliée .

Suite à l'épidémie de coronavirus, nous avons dû annuler notre réunion de Conseil d'Administration à Lyon.

Certaines décisions ont toutefois été validées, telles : notre prochaine Assemblée Générale qui se déroulera du 31 octobre au 1er novembre 2020 à Troyes .

Décidé aussi le défraiement de nos portes drapeaux Départementaux lors d'invitation aux manifestations patriotiques sous contrôle de leurs Délégués Régionaux (pour celles et ceux qui n'abandonnent pas leur frais et ne bénéficient pas de l'abattement de 66% sur leurs impôts).

Nous vous informons que cette année, le ravivage de la flamme sous l'arc de triomphe aura lieu le **3 juillet 2020**. Nous comptons sur votre présence. Pour cela, il a été décidé que le défraiement des porte-drapeaux sera pris en compte par l'AVEN aux conditions suivantes : Remboursement des péages et frais kilométriques (0,31€ du km) au conducteur du véhicule qui transporte au moins 4 vétérans. 1 véhicule par département.

Concernant le CIVEN et pour accompagner votre dossier, nous vous invitons à lister de façon très simple sur papier libre :

- Votre métier sur les sites expérimentaux ;
- Votre tenue lors des tirs ou pour effectuer votre travail ;
- Des anecdotes susceptibles d'aider votre défense (accident, incident, déplacements sur des zones contaminées, etc...) ;
- Pour les marins, votre poste de quart à la mer.
- Les résultats gamma-spectrométriques (quelle que soit la réponse) sont très importants à fournir (surtout pour les veuves qui ne connaissent pas toujours la fonction de leur mari sur les sites).

Après saisine du CIVEN, n'oubliez pas de transmettre copie de tous courriers reçus du comité d'indemnisation à nos avocats ou assurez-vous auprès de Sabrina Ouanzar que le cabinet ait été destinataire du dernier courrier reçu du CIVEN.

D'autre part, il est préférable que le demandeur n'accompagne pas ou ne demande pas une téléconférence, dans 9 cas sur 10 c'est contre-productif.

Lors de nos précédentes AG, nous avons évoqué les analyses ADN pour l'étude sur la descendance et Jean-François Grenot avait pris les inscriptions des vétérans volontaires.

Cette étude n'a pas été menée comme annoncée, c'est pourquoi nous voulons clarifier ce sujet avec vous.

Cette étude portera sur 10 vétérans volontaires ayant été indemnisés. Le choix du vétéran se fera sur certains critères par le responsable de cette étude. Un ou plusieurs descendant pourra faire l'objet d'un prélèvement sanguin ainsi qu'un membre proche du vétéran (frère ou sœur).

Cette étude porterait donc sur une trentaine d'analyses sanguines.